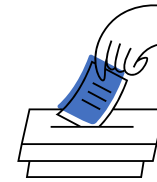


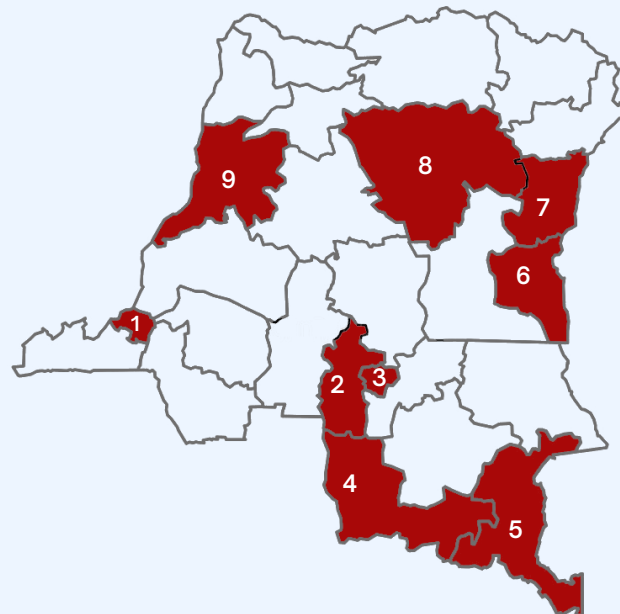
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 19
5- 11 DECEMBRE 2022

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur



A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



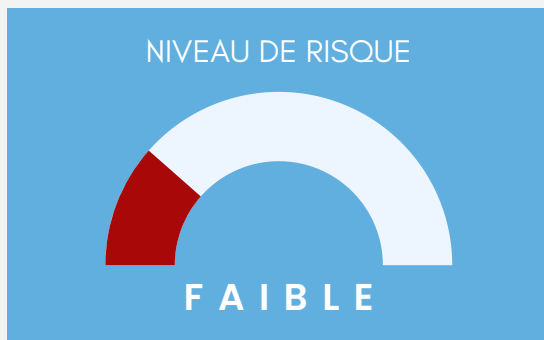
La majorité de feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs dont 22 et 10 fausses informations.

Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

” Sur base de quoi le président de la CENI a choisi les 5 pays étrangers pour les élections, ces congolais vivant à l'étranger ont de doubles nationalités ?

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« La plénière de la CENI a décidé et choisi ces 5 pays sur base du nombre important des congolais qui s'y trouvent et de la présence de nos représentations diplomatiques qui faciliteraient l'implémentation de nos sites (à l'étranger, les centres d'inscription sont installés dans les ambassades et les missions diplomatiques, art.9, M.A). La CENI n'a pas d'informations sur leur double nationalité, elle ne s'en tient qu'aux pièces exigées à un étranger résident dans un autre pays », selon Nestor Maroyi.

Il est important de noter que la loi ne permet pas aux citoyens congolais ayant une double nationalité de voter ou d'être élus. L'article 1er de la loi n°004/020 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise stipule que : « la nationalité congolaise est une et exclusive. Elle ne peut être détenue concurremment avec une autre nationalité ».



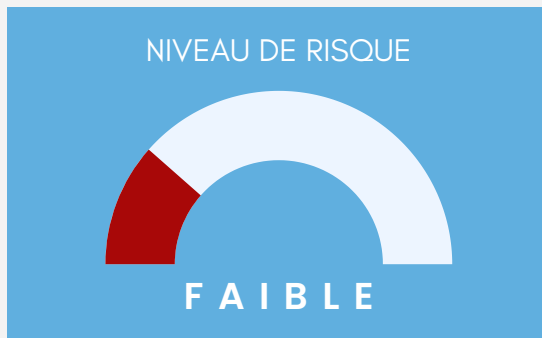
Rumeur #2

Récoltée au Nord-Kivu

“ La CENI tiendra compte des déplacés dans l'enrôlement : les déplacés dans les camps seront enrôlés à leurs résidences habituelles et les déplacés résidant dans les familles seront enrôlés aux adresses de leurs familles d'accueil.



Discussion Whatsapp



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« La CENI tient toujours compte des déplacés de guerre. La procédure prévoit l'implémentation des Centres d'inscription (C.I) dans les camps des déplacés. Cependant que ce soit ceux qui vivent dans les camps ou dans les familles d'accueil, ils seront enrôlés comme le prévoit la loi. La possibilité leur est offerte de se rendre aux centres d'inscription munis de leurs pièces d'identité pour s'enrôler. A défaut des pièces d'identité, ils peuvent recourir au témoignage de trois personnes ayant été inscrites dans le même C.I », explique Nestor Maroyi.

« Les déplacés internes sont identifiés et enrôlés dans le fichier électoral en référence à leur adresse de résidence principale. Il s'agit de leur lieu de provenance, ou de résidence secondaire (famille d'accueil), conformément à l'article 7 de la loi portant identification et enrôlement des électeurs en République démocratique du Congo. C'est donc la loi elle-même qui fixe le principe. Par ailleurs, l'identification et l'enrôlement en référence à l'adresse du lieu de provenance permet de maintenir l'équilibre de la répartition des sièges par circonscription électorale » ajoute Me Eddy Kisile, conseiller juridique à la CENI.

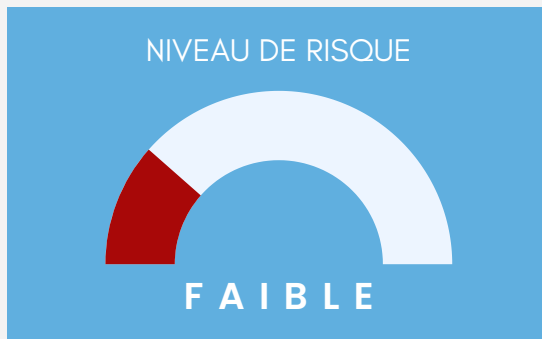


Rumeur #3

Récoltée à Kinshasa

” Pendant les trois cycles électoraux passés, la RDC n'a jamais organisé les élections un jour ouvrable, ou soit le mercredi, c'est seulement dimanche. Pourquoi le président Denis Kadima a prévu que les élections se tiennent le mercredi 20 au lieu de dimanche le 24 ?

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Selon l'article 52 de la loi électorale, les élections se tiennent le dimanche ou un jour férié. L'Assemblée plénière de la CENI a fixé la date du scrutin de manière à respecter les délais constitutionnels. C'est pourquoi, les démarches sont en cours pour que la date du 20 décembre soit déclarée chômée et payée » déclare Me Eddy Kisile, conseiller juridique à la CENI.

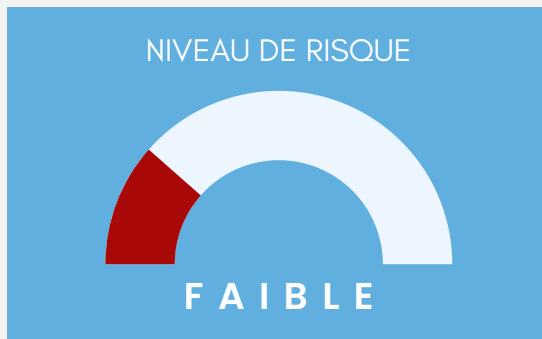


Rumeur #4

Récoltée à Kinshasa

” Est-ce que le pays ne peut pas se doter d'un autre moyen d'avoir ses dirigeants sans passer par les élections devenues très chères et au finish un groupe d'individus prend toute une nation en otage en publiant élu celui qu'ils veulent qu'il soit président ? Pourquoi gâcher l'argent de la sorte en enrichissant d'autres pour des résultats truqués et sans soubassement matériels et juridiques ?

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

En RDC, trouver un autre moyen d'avoir des dirigeants, renvoie à modifier l'actuelle Constitution de la République. Celle-ci, promulguée le 18 février, définit les élections (qui peuvent être directes ou indirectes) comme mode ou moyen unique et exclusif d'accès aux postes de responsabilité comme président de la République ou encore député national ou provincial. Ils sont élus au suffrage direct c'est-à-dire par la population.

« Depuis son indépendance, le 30 juin 1960, la RDC est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des institutions et de leurs animateurs. Cette contestation a pris un relief particulier avec les guerres qui ont déchiré le pays de 1996 à 2003. En vue de mettre fin à cette crise chronique de légitimité et de donner au pays toutes les chances de se reconstruire, les délégués de la classe politique et de la société civile, forces vives de la Nation, réunis en dialogue inter congolais, ont convenu, dans l'Accord Global et Inclusif signé à Pretoria en Afrique du Sud le 17 décembre 2002, de mettre en place un nouvel ordre politique, fondé sur une nouvelle constitution démocratique sur base de laquelle le peuple congolais puisse choisir souverainement ses dirigeants, au terme des élections libres, pluralistes, démocratiques, transparentes et crédibles », peut-on lire dans l'exposé de motifs de la Constitution du 18 février 2006.

Les citoyens peuvent jouer un rôle actif dans le processus électoral et politique en votant les candidats de leur choix et en s'assurant que leurs votes sont comptés. Ceci peut être fait par un engagement régulier, efficace et non-violent avec la CENI et d'autres organismes soutenant la CENI dans le processus électoral.



Rumeur #5

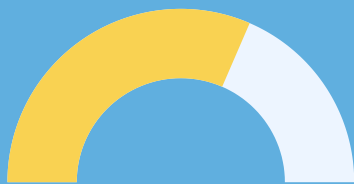
Récoltée au Nord-Kivu

“ Le président de la CENI, Monsieur Kadima, vient de remettre au Président de la République, les contraintes. Si le Président ne donne pas des réponses positives à ces problèmes, encore une fois, nous n'aurons pas d'élections en 2023, telles que prévues.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



M O Y E N

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Lors de chaque cycle électoral, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) brandit un certain nombre de contraintes dans l'organisation harmonieuse du processus électoral. Ces contraintes ne sont pas adressées directement au président de la République mais à chaque responsable des différents secteurs qui interviennent dans le processus électoral d'une manière ou d'une autre.

Pour ce cycle, la CENI avait, d'abord dans sa feuille de route de l'an dernier, listé plusieurs contraintes y compris d'ordre sécuritaire, logistique, financier et juridique. Les contraintes sécuritaires couvrent l'état de siège au Nord-Kivu et en Ituri, y compris les attaques des rebelles du M23, le conflit interethnique dans les territoires de Kwamouth (Maï-Ndombe) et Bagata (Kwilu) entre les peuples Teke et Yaka. Sont également listés les besoins logistiques importants pour la CENI pour le déploiement du matériel électoral dans les différentes régions de la République. Sur le plan financier, la CENI et le gouvernement ont convenu d'un plan de décaissement qui, selon la CENI, est respecté par le gouvernement.

Dans son discours sur l'état de la nation, samedi 10 décembre 2022, le Président de la République a également abordé le point relatif aux prochaines élections. Il a affirmé que l'année 2023 sera essentiellement électorale et a rassuré du soutien du gouvernement à l'endroit de la CENI.

« D'aucuns se posent la question quant à l'organisation des prochaines élections. En réponse à cette préoccupation légitime, je tiens à préciser que pour consolider notre jeune démocratie encore fragile, le respect des cycles électoraux demeure une exigence. Ainsi donc, il est fondamental de pouvoir se mobiliser pour que les prochains scrutins soient organisés dans le délai constitutionnel (...). Je suis donc heureux et confiant d'affirmer ce jour que l'année 2023 sera essentiellement électorale avec l'organisation des scrutins multiples et à tous les niveaux sur la base du calendrier publié par la CENI le 26 novembre 2022 », a dit Félix Tshisekedi devant le Parlement.

Et d'ajouter :

« Face aux multiples enjeux qu'occasionne le processus électoral en cours, j'ai instruit le gouvernement à accompagner la CENI et à ne ménager aucun effort relatif à la mise à sa disposition des ressources nécessaires à la réussite de ces opérations. À ce propos, je suis fière de confirmer que le gouvernement congolais, tout en restant ouvert à l'accompagnement de nos partenaires techniques et financiers, finance à 100% le budget du cycle électoral en cours suivant le plan de décaissement convenu avec la CENI ».



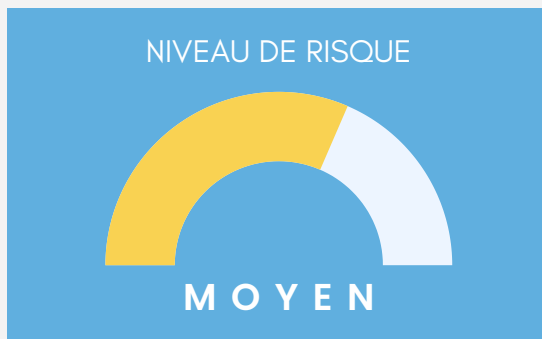
Rumeur #6

Récoltée au Nord-Kivu

“ Le professeur Chibambe, analyste politique a dit qu'il y a un décret présidentiel à Kinshasa disant qu'il y aura enrôlement, mais toutes les cartes ne porteront aucun nom du propriétaire, on écrira seulement Congolais ou Congolaise. Cette manière de faire ne permet-elle pas aux Rwandais de s'enrôler ?



Discussion communautaire



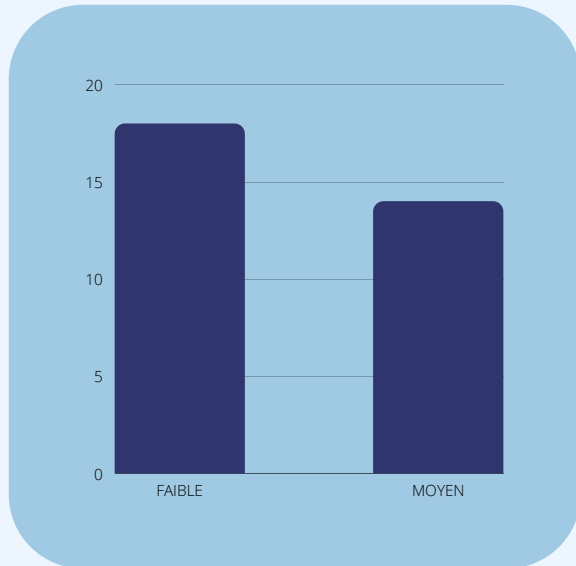
RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Faux, a réagi la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Aucun décret du Premier ministre ni une ordonnance présidentielle font état d'une telle allégation. Les cartes d'électeurs contiendront bel et bien des informations identifiant chaque citoyen. La centrale électorale précise même qu'il y aura des informations additionnelles sur la nouvelle carte par rapport à l'ancienne.

« Les informations inscrites sur l'ancienne carte d'électeur ne vont pas changer. Au contraire, des informations additionnelles seront ajoutées pour assurer la sécurité. Il y aura des empreintes digitales qui seront prises ainsi que les captures de l'iris des yeux de chaque citoyen. Je démens formellement cette allégation selon laquelle on va délivrer des cartes vierges. C'est faux et archifaux. Nulle part dans les procédures il est dit qu'on donnera des cartes d'électeurs sans informations identitaires de la personne. Ce n'est pas normal. Nous avons déjà fait des simulations et nous avons déjà prévu des spécimens de cartes en termes d'informations. Nous avons commencé cela avec l'opération du test grandeur nature », a dit Nestor Maroyi, responsable de l'éducation civique et électorale à la CENI.

ANALYSE

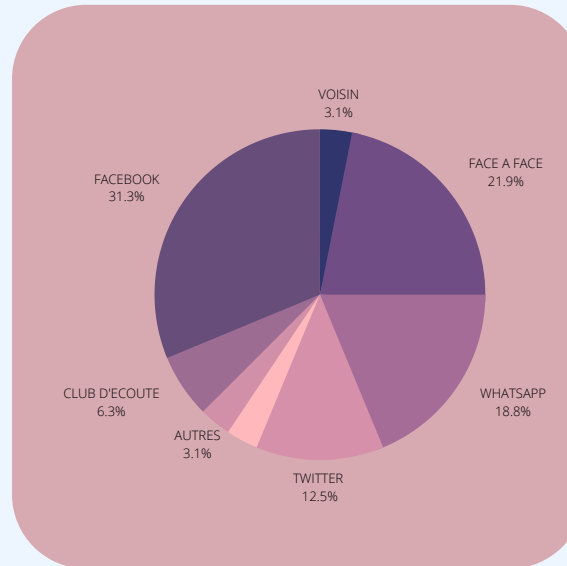
Niveau de risque



Du 05 au 11 décembre 2022, nous avons collecté 32 rumeurs dans 2 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 20 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 10 sur Face Book, 6 sur WhatsApp et 4 sur Twitter ; et 12 proviennent de la collecte hors ligne. De ces rumeurs, 18 ont un niveau de risque faible et 14 un niveau de risque moyen.

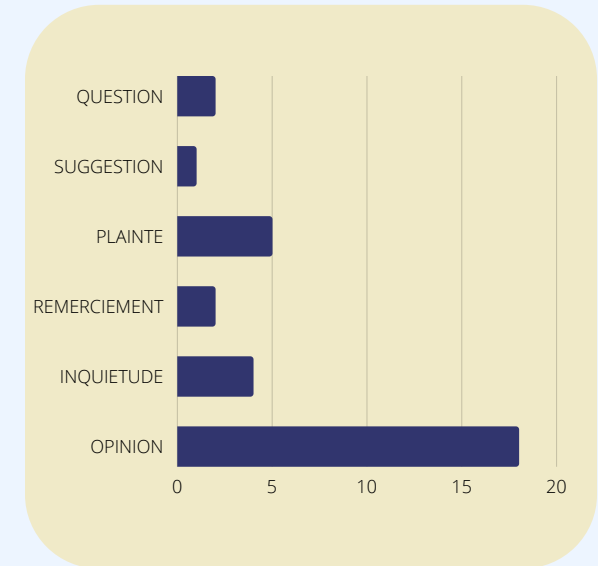
Les rumeurs abordées dans ce numéro ont été triées parmi celles qui nécessitent une explication pour faciliter la compréhension du processus électoral par la population.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Face Book est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 10 feedbacks suivi des contacts en Face à face avec 7.

Type de Commentaire



18 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les opinions et faits personnels divers, 5 plaintes, 4 inquiétudes, 2 questions, 2 remerciements et 1 suggestion.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 19

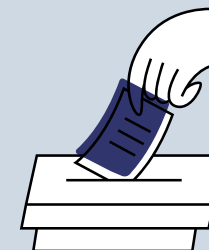
5 - 11 DECEMBRE 2022

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 17 décembre 2022

